

DES PROJETS DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Le nouveau conseil municipal, officiellement installé le 26 mai 2020, s'est mis au travail pour mettre en œuvre le projet validé par les Faugérois le 22 mars dernier. Au même moment, la crise « Covid » s'est installée durablement dans la vie du village : confinement, couvre-feu, distanciation sociale, interdiction des rassemblements...

Le socle social, culturel, participatif a été mis à mal par ce contexte historique rendant impossible les festivités traditionnelles et la Bibliothèque et l'Abrikilie ont fermé leurs portes ; les repas fédérateurs et amicaux n'ont pu être organisés. Comment faire du lien quand on ne peut plus se voir, se sourire ? Comment comprendre l'autre quand on ne le fréquente plus ?

Cette période d'austérité relationnelle devra laisser la place à une autre phase enthousiaste et généreuse en relations humaines. Nous serons prêts le moment venu.

Malgré la situation peu favorable, des actions ont pu voir le jour grâce à la volonté tenace des élus. L'équipe s'est engagée activement pour mener à bien les projets en cours malgré des délais toujours trop longs :

- finalisation de l'adressage d'ici le printemps 2021 ;
- travaux d'entretien du patrimoine communal ;
- achat d'un camion pour les interventions de voirie et de bâtiment de la commune ;
- concertation pour la mise en réseau d'acteurs économiques locaux ;
- développement du réseau GSM pour sortir Faugères de la zone blanche au 1^{er} trimestre 2021.

Au cours de ces sept premiers mois de mandat, nous avons réalisé des achats utiles et des travaux nécessaires, tout en maîtrisant le budget dans la perspective du projet communal à dérouler sur le mandat 2020-2026.

Deux grands axes commencent à se dessiner :

- un projet de « Cœur de village » s'appuyant sur les bâtiments et espaces publics et l'aménagement d'un lieu de rencontre pour les habitants ;
- l'acquisition de foncier agricole afin de favoriser l'installation d'agriculteurs dans la commune.

A ces deux projets, le conseil municipal souhaite vous associer. Le contexte sanitaire ne nous permet pas, pour le moment, de nous regrouper afin de débattre de ces perspectives mais nul doute que nous trouverons le moyen de travailler ensemble.

Dès cette année, avec l'aide des services départementaux (Direction des Routes), nous allons établir un diagnostic complet des routes, chemins, calades et ouvrages d'art de la commune. Nous pourrons ainsi nous appuyer sur ce diagnostic pour prioriser et planifier les travaux à réaliser durant les prochaines années.

Nous avons également souhaité orienter l'attribution des subventions communales,

au-delà des subventions traditionnelles, vers des associations locales à destination des personnes les plus vulnérables (Resto du Cœur, Secours populaire, Entr'aide alimentaire).

Enfin, des élus travaillent actuellement sur la création d'un site internet qui devrait voir le jour rapidement.

Au nom du conseil municipal, faute de n'avoir pu le faire de vive voix comme à

l'habitude, je vous souhaite une année riche de liens et qu'au printemps, fleurissent vos projets.

*Michel DI VUOLO,
Maire de Faugères*

DEVELOPPER L'INFORMATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal a à cœur de garder le lien avec tous les Faugérois. C'est pourquoi « Le P'tit Faugérois » voit le jour en ce mois de janvier 2021. Nouvelles de la municipalité, actions menées, engagées ou à venir, activités, rencontres ou festivités dans la commune, informations diverses ... seront au menu du « P'tit Faugérois ». Il devrait paraître deux fois par an et sera distribué dans toutes les

boîtes aux lettres des Faugérois.

Le P'tit Faugérois sera aussi ouvert aux habitants. Si vous avez envie de partager vos centres d'intérêt, vos initiatives, vos balades, vos recettes ou vos poèmes... ils pourront être publiés, après relecture en comité de rédaction.

La réflexion engagée par le Conseil Municipal sur la question de l'information et

de la communication de la commune a ouvert la perspective plus large de la création d'un site Internet, site dédié de la commune de Faugères. Aujourd'hui ce site est en gestation. Il sera bientôt accessible à tous, sur la toile.

Et bien évidemment, vous en serez informés.

Florence CAILLON

INTEGRER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La commune est pleinement concernée par les enjeux de lutte contre les changements climatiques. Le Conseil municipal a ainsi souhaité formuler quelques orientations en matière de transition énergétique et sociale pour 2021 et au-delà.

Ainsi le conseil municipal souhaite participer au projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) initié par la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie. Ce projet vise à faire en sorte que d'ici 2050 l'énergie produite

par le territoire le soit entièrement par des énergies renouvelables et, plus ambitieux encore, que la consommation d'énergie baisse de 50 %.

L'équipe municipale souhaite en particulier soutenir le développement de la société locale d'initiative citoyenne « SCIC Beaume-Drobie solaire ». Celle-ci a pour objectif de développer le solaire photovoltaïque sur notre territoire.

Par ailleurs, la commune est appelée à être

relais d'information pour les habitants au sujet des nouvelles aides à la rénovation énergétique. A cet effet, la mairie propose d'organiser une réunion d'information au cours de l'année 2021.

Parmi d'autres engagements, la mairie prend désormais en compte l'impact écologique de ses achats pour le matériel de bureau, le nettoyage des locaux, les réceptions... en achetant des produits et matériaux

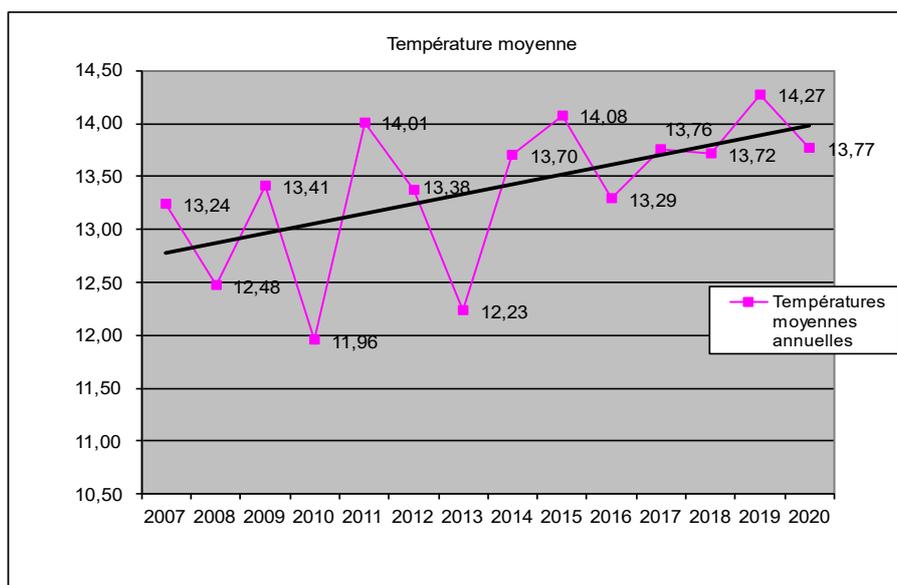
respectueux de l'environnement.

Dans la lutte contre les changements climatiques, la sobriété et la solidarité apparaissent aux élus communaux comme des critères indispensables de transformation et d'adaptation. La solidarité et le lien social doivent être au

cœur des modes de vie durable. La commune a ainsi la volonté de développer des espaces de rencontre et de convivialité où peuvent exister des moments d'échange, de débat, de construction collective autour de projets intégrant la transition écologique et sociale.

L'enjeu de la transition écologique est de laisser aux générations actuelles et futures un territoire préservé en limitant le réchauffement climatique et en protégeant la biodiversité.

Philippe GONTIER



Grâce aux relevés effectués par Günter Gloth en tant que correspondant Météo-France, le réchauffement climatique est aussi une réalité locale avec une hausse de plus de 1° en moyenne des températures constatées sur près de quinze ans.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE PUBLIC

Dame Nature, en ce début d'année, nous a offert un beau paysage de carte postale mais... avec parfois des conséquences périlleuses sur nos routes étroites et pentues. Même notre employé communal, Nicolas Malclès, dans ces conditions, a eu des difficultés pour

rejoindre son travail et donner un coup de main.

Divers travaux ont été effectués par ses soins en 2020 : la réfection de la toiture du préau de la mairie et du local attenant, la réalisation de trois boxes à usage de « caves » dans l'ancien « point info » dans le

bâtiment de l'ancien presbytère...

Evidemment, il a assuré l'entretien des calades, routes et caniveaux. A ce sujet, l'employé de voirie est amené à intervenir sur des terrains n'appartenant pas à la commune afin de protéger son patrimoine.

La question se pose aussi pour le débroussaillage autour des bâtiments publics. En effet, l'obligation de débroussailler revient au propriétaire du bâti même

quand il doit intervenir sur des terrains voisins.

A tous ceux qui, de bon cœur, coupent une ronce, une branche dans un chemin de randonnée, débouchent un

fossé d'un coup de pelle...
MERCI.

Paul BOYER

DES MOYENS POUR UN PROJET MUNICIPAL

L'année 2020 a été très particulière sur le plan des finances publiques avec un volet « dépenses » fortement contraint en raison d'un premier semestre neutralisé par le renouvellement du conseil municipal et d'une année bousculée par la crise sanitaire. Dressons un état des lieux en ce domaine.

Les comptes de l'année 2019 ont fait état d'un déficit d'investissement logique, s'élevant à 116 549 €, situation pleinement justifiée par l'achèvement de la réhabilitation des logements communaux dans l'ancien presbytère. 140 811 € ont été dépensés dans ce cadre cette année-là.

Grâce à un excédent de la section de fonctionnement, le déficit global de 2019 a été ramené à 57 602 €. Et 2020 a vu la récupération du solde des subventions promises pour ce programme à hauteur de 62 555 €.

Parmi les constantes du budget municipal, la section de fonctionnement s'équilibre autour de 200 000€ par an tant en recettes qu'en dépenses, une

masse budgétaire plutôt faible totalement conditionnée par la taille de la commune (100 habitants).

La tâche pour le maire - accompagné par la commission des finances et le service administratif, assuré par Maryline Grange, secrétaire de mairie - consiste en une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre pour investir.

Evidemment, des recettes externes - sous forme de subventions d'autres collectivités - sont aussi systématiquement recherchées pour tout projet structurant. Tel a été le cas ainsi en 2020 pour la mise en œuvre du plan d'adressage communal pour lequel le Département et la Région ont accepté d'accompagner la commune.

Pour 2020, il résulte au final un bilan en trois chiffres et une orientation forte.

De fait, le compte administratif définitif ne sera connu qu'à la fin du 1^{er} trimestre 2021. Il sera le reflet de la concordance des comptes entre ceux de la commune, établis sous la

responsabilité du maire, et ceux du comptable public, en l'occurrence le Percepteur (Trésor Public) de Joyeuse pour la dernière année.

Avant la communication de ce document, un arrêté provisoire des comptes fait état des éléments suivants :

- 490 263 € en recettes (54 % fonct., 46 % invest.) ;
- 393 612 € en dépenses (46 % fonct., 54 % invest.) ;
- 96 651 € d'excédent (85 % fonct., 15 % invest.).

Il en résulte une concordance forte avec l'ambition du conseil municipal, à savoir le besoin de provisionner des moyens en fonds propres en vue des investissements à venir au cours du mandat tel qu'évoqués par le maire dans la présentation du projet municipal. Cela n'empêchera pas l'équipe d'élus de mobiliser son énergie collective pour solliciter les divers partenaires des collectivités locales pour améliorer le financement des projets.

Jean Pascal